

Nombre de membres :

Séance du 1^{er} mars 2019**En exercice : 15****Présents : 10**

N° 2019/03/05

Votants : 10**Pouvoir : 00****Convocation : 22 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MOURREGOT, Maire.

Présents : JC Mourregot – V Gelas – P Ruiz - A Velu – P Brunel – JM Gimaret – C Beguet - T Michal – C Morateur - B Doucet-Bon

Excusées : N Feltrin – Y Badoil

Absents : L Wynarczyk - J Valero

Secrétaire de séance : P Brunel

OBJET : Révision du Plan Local d'Urbanisme*** bilan de la concertation***** arrêt du projet**

Monsieur Claude FORTIN, conseiller municipal, a quitté la séance car il ne souhaite pas participer au débat concernant l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2013/12/02 du 06 décembre 2013 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation ainsi que l'objectif des élus.

Par délibération n° 2014/10/01 du 24 octobre 2014, le conseil municipal a confirmé la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, a défini plus précisément les objectifs de la révision et définit concrètement les modalités de concertation à mettre en œuvre, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

La révision du PLU a été lancée au regard des évolutions du contexte réglementaire et de sa mise en compatibilité.

La délibération précitée du 24 octobre 2014 a précisé comme suit les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la révision

- *Intégrer les réformes du code de l'urbanisme, intervenues depuis l'approbation du PLU en 2004 (Grenelle II et loi ALUR notamment) et rendre le document compatible avec le SCOT Val de Saône-Dombes ;*
- *maîtriser le développement urbain de la commune en conciliant optimisation du tissu urbain et de la consommation d'espaces avec le respect de la qualité et du cadre de vie de Messimy-sur-Saône ;*
- *permettre une diversification du parc de logements (mixité sociale, petits logements, habitat collectif ...) et adapter les équipements et les services à l'évolution démographique ;*
- *protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti de la commune ainsi que les espaces agricoles ; préserver les qualités paysagères du territoire communal et notamment les perspectives visuelles sur la Saône et les Monts du Beaujolais ;*
- *favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment l'utilisation des modes doux de déplacement (vélo, mode piétons, ...) ;*

- *favoriser le développement économique de la commune : mixité fonctionnelle, accueil de nouveaux emplois, pérennité de l'activité agricole et valorisation touristique.*

Cette même délibération a défini les modalités de la concertation de la façon suivante jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Moyens d'information à utiliser

- *affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études ;*
- *articles réguliers dans le bulletin municipal ;*
- *réunion pédagogique avec les habitants et les associations ;*
- *une exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté ;*
- *documents de travail validés disponibles en mairie.*

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- *un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;*
- *possibilité d'écrire au maire ;*
- *deux réunions publiques, suivies de débats, seront organisées : une pour la présentation du diagnostic et une autre sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;*
- *plusieurs ateliers de travail seront organisés pour la phase de traduction réglementaire.*

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont donné lieu à un débat au sein du conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2016.

Le 24 novembre 2017, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation, et arrêté le projet de PLU. S'en est suivi une consultation des personnes publiques associées, puis une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui a eu lieu du mardi 17 avril 2018 à 09 heures au vendredi 25 mai 2018 à 16 heures. Le commissaire-enquêteur ayant émis un avis défavorable, la commission de Révision du Plan Local d'Urbanisme a préféré revoir le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, afin de prendre en compte certaines remarques formulées et l'avis défavorable précité. Aussi, par délibération du 27 juillet 2018, le conseil municipal a retiré le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 24 novembre 2017, et décidé de réaliser un nouvel arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme sur la base des objectifs poursuivis par la délibération du 24 octobre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, en précisant qu'il sera réalisé avant le nouvel arrêt une réunion publique de présentation du projet réglementaire et une exposition en mairie. Le registre de concertation, mis à disposition du public, depuis le début de la procédure, est maintenu ouvert

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu la présentation de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2000-1208 « Solidarité et Renouvellement Urbain (dite loi « SRU ») du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2003-590 « Urbanisme et Habitat (dite loi « UH ») du 02 juillet 2003,

Vu la loi n° 2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi « ENE » ou « Grenelle 2 ») du 12 juillet 2010,

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme et son décret d'application,

Vu la loi n° 2014-366 d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») du 27 mars 2014,

Vu la loi n° 2014-1170 d'Avenir pour l'Agriculture (modifiant notamment la loi ALUR) du 14 octobre 2014,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-11 à L 153-22 et R 153-2 à R 153-10 dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération n° 2016/04/06 du 15 avril 2016 actant le débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération n° 2016/10/08 du 21 octobre 2016 décidant d'intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme, mis en place par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnemental Auvergne Rhône-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 15 décembre 2016 décidant de ne pas soumettre la révision du plan local d'urbanisme de la commune à évaluation environnementale,

Vu le bilan de la concertation réalisé entre la délibération du 24 octobre 2014 et l'arrêt du projet de PLU par délibération du 24 novembre 2017, pour une concertation s'étant déroulée de la manière suivante :

Affichage en mairie dans le hall : de la délibération n° 2014/10/01 du 24 octobre 2014 durant toute la procédure et toujours à ce jour.

Affichage en mairie :

- Délibérations relatives au PLU, autre que celle du 24 octobre 2014, pendant un mois minimum.

Affichage en mairie (hall et place) et sur les panneaux du centre village et des Ferrières :

- Annonce de la réunion publique pédagogique du mercredi 03 juin 2015 à 20 heures à la Salle polyvalente pour le lancement de la procédure de révision du PLU

- Annonce de la réunion publique du 03 mai 2016 à 20 heures à la salle des fêtes pour la présentation du diagnostic et du plan d'aménagement et de développement durable

- Annonce de la réunion publique du 18 mai 2017 à 20 heures à la salle des fêtes pour la présentation du projet réglementaire.

Info Village distribué dans les boîtes aux lettres :

- Tous les comptes rendus du conseil municipal

- N° 101 – Avril 2015 pour la réunion publique du 03 juin

- N° 102 – Juillet 2015 pour informer du compte-rendu de la réunion du 03 juin sur le site Internet et indiquer que le dossier de concertation est à disposition au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture

- N° 105 – Avril 2016 insertion d'une feuille pour invitation à la réunion publique du 03 mai 2016

- N° 109 – Mai 2017 pour la réunion publique du 18 mai.

Insertions dans la presse :

- Le Progrès de l'Ain du lundi 17 février 2014 : annonces légales pour la délibération du 06 décembre 2013

- Le Progrès de l'Ain du lundi 10 novembre 2014 : annonces légales pour la délibération du 24 octobre 2014

- La Voix de l'Ain du vendredi 29 mai 2015 pour annoncer la réunion publique du 03 juin 2015

- Le Progrès du vendredi 29 mai 2015 dans le Bloc-Notes pour annoncer la réunion publique du 03 juin 2015

- Le Progrès du lundi 1^{er} juin 2015 dans le Bloc-Notes pour annoncer la réunion publique du 03 juin 2015

- La Voix de l'Ain du vendredi 29 avril 2016 pour annoncer la réunion publique du 03 mai 2016.

Mise à disposition d'un dossier de concertation avec un registre

- le 09 décembre 2014 : certificat d'affichage de la délibération n° 2014/10/04

- avril 2015 : Info Village n° 101

- le 07 mai 2015 : compte-rendu de la réunion technique du 06 mai 2015

- mai 2015 : affiche de la réunion publique du mercredi 03 juin 2015

- le 29 mai 2015 : avis de la réunion publique du 03 juin dans la Voix de l'Ain et dans le Progrès
- le 1^{er} juin 2015 : avis de la réunion publique du 03 juin dans le Progrès
- le 16 juin 2015 : Porter à connaissance de l'Etat
- le 03 juillet 2015 : compte-rendu de la réunion technique du 15 juin 2015
- le 08 juillet 2015 : compte-rendu de la réunion technique du 1^{er} juin 2015
- le 10 juillet 2015 : compte-rendu de la réunion technique du 29 juin 2015
- le 29 octobre 2015 : Diagnostic provisoire
- le 18 avril 2016 : Invitation de la population à la réunion publique du 03 mai 2016 pour la présentation du PADD
- le 19 avril 2016 : PADD débattu le 15 avril 2016
- le 21 avril 2016 : compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées du 05 avril 2016 et affiche de la réunion publique du 03 mai 2016
- le 29 avril 2016 : avis de la réunion publique du 03 mai dans la Voix de l'Ain
- le 10 mai 2016 : power point de la réunion publique du 03 mai 2016
- le 26 octobre 2016 : délibération n° 2016/10/08 du 21 octobre 2016 décidant d'intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme
- le 16 novembre 2016 : compte-rendu de la réunion technique avec les personnes publiques associées du 15 novembre 2016
- le 16 décembre 2016 : décision de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme
- le 20 avril 2017 : affiche pour la réunion publique du 18 mai 2017
- le 02 juin 2017 : power point de la réunion publique du 18 mai 2017
- le 05 octobre 2017 : version provisoire du règlement et de l'orientation d'aménagement et de programmation.

Tenues de réunions publiques suivies d'échanges

- le 03 juin 2015 : Lancement de la procédure de révision du PLU : A quoi sert un PLU ? Pourquoi la commune doit-elle réviser ?
- le 03 mai 2016 : Présentation du diagnostic et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- le 18 mai 2017 : Présentation du projet réglementaire (règlement, zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Ont également été effectués les actions suivantes :

Informations sur le site internet de la commune (www.messimysursaone.fr)

Au début de la procédure, il a été créé sur la page d'accueil une rubrique « Informations révision PLU », dans laquelle au fur et à mesure il a été inséré :

- l'engagement de la révision avec la délibération du 24 octobre 2014
- l'information sur la mise à disposition en Mairie d'un dossier de concertation
- les affiches des réunions publiques : 03 juin 2015 ; 03 mai 2016 et 18 mai 2017
- les PowerPoint des réunions du 03 juin 2015, 03 mai 2016 et 18 mai 2017
- le diagnostic provisoire
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu.

La tenue d'ateliers de travail thématiques :

- « Développement économique, commercial et touristique » : réuni le 1^{er} juin 2015 et auquel était convié la DDT (SUR/Planification), Délégation départementale de l'ARS, UDAP de l'Ain, SCOT Val de Saône Dombes, CCM3R, CCI de l'Ain, Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain, Office du Tourisme « Montmerle 3 Rivières », artisans et commerçants de la commune, propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes sur la commune et les élus de la commission Révision du Plan Local d'Urbanisme, en vue de mettre en évidence les besoins, les projets et les enjeux sur la commune en matière de desserrement éventuel des activités existantes, de renforcement des commerces de centre, de fonctionnement urbain lié à ces activités ; et également de faire une évaluation des activités touristiques et de leur potentiel de développement.
- « Agriculture et environnement » : réuni le 15 juin 2015 et auquel était convié la DDT (SUR/Planification), Délégation départementale de l'ARS, UDAP de l'Ain, SCOT Val de Saône Dombes, CCM3R, Chambre d'agriculture de l'Ain, SAFER de l'Ain, Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique, la FRAPNA de l'Ain, Président de la Société de Chasse de Messimy-

sur-Saône, Président de la Société de Pêche de Messimy-sur-Saône, les Ecuries d'Amarel, les agriculteurs et les élus de la commission Révision du Plan Local d'Urbanisme, en vue de mettre en évidence les sensibilités et les contraintes en matière de fonctionnement écologique ; d'identifier et les territoires agricoles et les exploitations agricoles « professionnelles » ainsi que leur pérennité. Pour la préparation de cet atelier, un questionnaire a été transmis à cinq exploitations (trois sur la commune et deux extérieures) et deux ont été retournés.

- « Développement urbain, équipement et déplacement » : réuni le 29 juin 2016 et auquel était convié la DDT (SUR/Planification), Délégation départementale de l'ARS, UDAP de l'Ain, SCOT Val de Saône Dombes, CCM3R, le Conseil départemental de l'Ain, LOGIDIA, EPF de l'Ain, Ain Habitat, Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, Syndicat intercommunal des eaux de Montmerle et environs, GRTgaz, ERDF, Lyonnaise des Eaux, Orange, la Présidente du Sou des Ecoles et les élus de la commission Révision du Plan Local d'Urbanisme, en vue de qualifier la demande en logements, de mettre en évidence les besoins, les projets et les enjeux sur la commune en matière d'habitat, d'équipements publics ; de faire un point sur les réseaux (assainissement, eau potable, électricité,...).

Des réunions avec les Personnes Publiques Associées :

- Le 05 avril 2016 : Présentation du diagnostic et du projet de PADD
- Le 15 novembre 2016 : réunion technique
- Le 09 mai 2017 : Présentation du projet réglementaire.

Une exposition publique du 30 octobre au 24 novembre 2017 dans le hall de la Mairie : avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme présentant le projet communal sous la forme de deux panneaux muraux : un pour le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un pour le projet de zonage.

Vu la délibération n° 2017/11/01 du 24 novembre 2017 confirmant que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 24 octobre 2014 ; tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu la délibération n° 2018/07/01 du 27 juillet 2018 portant retrait du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération n° 2017/11/01 du 24 novembre 2017 et décidant de réaliser un nouvel arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme,

Dresse le bilan de la concertation depuis la délibération du 27 juillet 2018 et dont la concertation a pris la forme suivante :

Affichage en mairie dans le hall :

- de la délibération n° 2014/10/01 du 24 octobre 2014 : durant toute la procédure et toujours à ce jour
- de la délibération n° 2017/11/01 du 24 novembre 2017 : du 28 novembre 2017 au 31 juillet 2018,
- de la délibération n° 2018/07/01 du 27 juillet 2018 : depuis le 31 juillet 2018

Affichage en mairie (hall et place) et sur les panneaux du centre village et des Ferrières :

- Annonce de la réunion publique du 07 février 2019 à 20 heures à la salle des fêtes pour la présentation du projet réglementaire.

Mise à disposition d'un dossier de concertation avec un registre

- le 14 février 2019 : power point de la réunion publique du 07 février 2019.

Tenue réunion publique suivie d'échanges

- le 07 février 2019 : Présentation du projet réglementaire (règlement, zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Ont également été effectués les actions suivantes :

Informations sur le site internet de la commune (www.messimysursaone.fr)

Rubrique « PLU - Suivi révision 2018 » dans laquelle est mentionnée différentes informations sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et où il a été inséré

- le PowerPoint de la réunion du 07 février 2019

Une réunion avec des Personnes Publiques Associées :

- le 22 janvier 2019 : réunion technique

Une exposition publique depuis le 13 février 2019 dans le hall de la Mairie : avant l'arrêt du PLU présentant le projet communal sous la forme de deux panneaux muraux : un pour le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un pour le projet de zonage.

Vu que depuis le début de la révision, la concertation n'a donné lieu à aucune observation sur le registre mis à disposition du public.

Vu que pour la parfaite connaissance du projet d'arrêt du PLU, un dossier a été mis à la disposition des conseillers municipaux, à partir du lundi 18 février 2019 et ils en ont été informés par courriel du 15 février 2019, avec possibilité, sur demande, de transmission du dossier via une plateforme de téléchargement.

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 130-6 du code de l'urbanisme,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de Messimy-sur-SAONE et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de de développement durables, le règlement les documents graphiques et les annexes, conformément aux articles R 151-1 et suivant du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que nous arrivons, dans le cadre de la procédure de révision, au stade de l'arrêt du projet, précédé du bilan de la concertation,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées de plein droit et aux personnes publiques associées à leur demande,

Considérant que le projet de Plan Local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de PLU, s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 24 octobre 2014 et celles fixées par délibération du 27 juillet 2018,
- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il est présenté.
- **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur e Préfet et fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

Fait et délibéré, le 1^{er} mars 2019

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Jean-Claude MOURREGOT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Révision du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet

Date de transmission de l'acte : 08/03/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 08/03/2019

Numéro de l'acte : DEL20190305 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20190301-DEL20190305-DE

Date de décision : 01/03/2019

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme